



Gage sur véhicule dossier surendettement

Par **pat33**, le **06/01/2012** à **21:54**

Bonjour,

Je viens vers vous pour essayer de trouver une réponse à la question.

Je possède un véhicule qui a 13 ans, qui aujourd'hui a des problèmes avec des réparations à faire dessus, voiture que j'aimerais vendre pour pas grand chose histoire de m'en débarrasser. Mais ce véhicule à été gager en septembre 2010 par un huissier suite à une dette.

Cela fait plus d'un an que je j'ai un dossier de surendettement avec des règlement tout les mois.

Aujourd'hui ce véhicule est encore gagé par l'huissier alors que j'ai plus rien à voir avec lui vu qu'il n'a plus le dossier en gestion.

J'aimerais savoir si j'ai possibilité de faire lever ce gage, pour que je puisse vendre ce véhicule.

Merci par avance pour vos réponses.

Par **pat33**, le **08/01/2012** à **14:02**

Bonjour ,

Personne pour m'aider ?

Par **youris**, le **08/01/2012** à **16:02**

bjr

pour lever le gage il faut payer la somme demandée.

cdt

Par **pat33**, le **08/01/2012** à **18:19**

Bonjour,

Payer quoi ? Je n'ai plus rien a voir avec l'huissier qui a gagé mon véhicule !

Par **youris**, le **08/01/2012** à **19:20**

si votre véhicule est gagé c'est qu'il reste des sommes impayées dont vous demandez l'origine aux services préfectoraux.